

AUVERS SAINT GEORGES

ESSONNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

1 – RAPPORT DE PRESENTATION 1.1. CAHIER DE RECOMMANDATIONS

Mairie d'AUVERS SAINT GEORGES

Place du général Leclerc

91580 Auvers Saint Georges

Tél 01 60 80 34 01

Fax 01 60 80 58 85

Urbanisme

Paysage

Architecture

AGENCE RIVIERE - LETELLIER

52, rue Saint Georges 75009 PARIS

tél : 01 42 45 38 62 - fax : 01 42 45 38 63 - e-mail : rivlet@wanadoo.fr

SOMMAIRE

I Recommandations architecturales	2
II Utiliser les apports solaires gratuits	6
III Les couleurs	7
IV Les panneaux solaires	9
V Les jardins familiaux	10
VI Les plantations : les essences locales	11
VII Les berges de la Juine	15

Ce cahier de recommandations, annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme d'Auvers Saint Georges, a pour but d'aider les constructeurs – professionnels ou particuliers – les architectes et les paysagistes dans la réalisation de leur projet, afin que celui-ci s'intègre au mieux dans l'environnement de la commune.

Il ne crée donc pas d'obligation, contrairement au règlement des différentes zones du PLU, mais permet d'aller au delà pour optimiser l'insertion des constructions et des aménagements.

I Recommandations architecturales

Constructions traditionnelles

1 Composition des façades

Chaque volume bâti se compose de trois éléments qui caractérisent l'architecture traditionnelle :

Le Soubassement

Le soubassement est l'assise sur laquelle se pose le bâtiment. Il est au plus compris dans la hauteur du rez de chaussée. Il est au moins la souche de quelques décimètres de haut sur laquelle s'appuient les fenêtres du rez de chaussée.

Le corps de façade

Les percements existants dans le corps de façade, toujours de proportion verticale, sont à maintenir ou à restituer dans leur disposition d'origine. Il est recommandé de ne pas modifier le rythme des percements.

Les opérations de ravalement doivent avoir pour but de maintenir ou de restituer les décors tels que : encadrements de baies; bandeaux, corniches, tables saillantes, appareillages de brique, de pierre, de meulière ou encore de céramiques, de laves émaillée... Tous décors de type bas-reliefs moulés ou peints méritent d'être conservés.

Il est recommandé de choisir la nature du matériau de ravalement et les finitions:

- soit en fonction d'éléments d'origine subsistants,
- soit en fonction de la nature stylistique et historique de la construction.

Le couronnement

Les couronnements existants ou ayant existés méritent d'être conservés ou restaurés.

L'accent peut être mis en particulier sur la valorisation des corniches, des décors et des lucarnes.

La conservation et même la restitution des couvertures dans leur état originel doit être recherchée. Est recommandée la couverture des constructions existantes en petites tuiles plates, 60 à 75 unités au m², de coloration ocre tirant sur le rouge et non sur le brun. Il est conseillé de limiter l'ardoise et le zinc aux seules constructions déjà couvertes par ces types de matériaux.

Les souches de cheminées traditionnelles en accord avec la construction méritent d'être conservées pour participer à la silhouette générale des toitures de la rue.

2 Percements

Éclairage des combles

Il est conseillé :

Pour les lucarnes

- de privilégier un éclairage des combles par lucarne à bâtière ou à croupe notamment sur les pans de couverture donnant directement sur l'espace public
- de tenir compte du rythme des percements en façade pour composer le rythme d'implantation de la ou les lucarnes.

Pour les châssis de toit

- de limiter l'installation de châssis de toit aux pans de couverture ne donnant pas directement sur l'espace public (plutôt sur l'arrière des constructions)
- de limiter leur nombre en toiture (un seulement par travée de façade)
- de limiter leur format à 60 X 80 cm, avec une proportion rectangulaire orientée vers le haut
- de privilégier les châssis de toit de type encastré

NB : une travée de façade est l'espace qui sépare deux points d'appui ou deux éléments porteurs d'un ouvrage.

Percements des façades

Il est recommandé :

- de maintenir ou restituer dans leur disposition d'origine les percements existants dans le corps de façade, toujours verticaux et plus hauts que larges.
- de ne pas modifier le rythme des percements

3 Menuiseries

Il est recommandé :

- de réaliser les menuiseries (fenêtres, volets..) en bois, d'exclure l'emploi du PVC.
- de réaliser les menuiseries des constructions existantes selon un principe de recouvrement des vitrages par des petits bois, avec des panneaux de vitrage plus hauts que larges.
- d'exclure les volets roulants extérieurs
- de réaliser des volets de façades de type volets battants à la française en bois peints soit pleins sans écharpes, soit persiennés.

Extensions des constructions existantes et constructions nouvelles

Il n'existe qu'un seul principe commun à toute construction remaniée ou créée : la composition volumétrique de la construction s'étagera en trois parties distinctes. Un soubassement qui portera le volume, un corps de façade qui donnera le rythme par ses percements ; un couronnement qui créera une silhouette en relation avec le paysage. Toute architecture faisant référence à un style se doit d'utiliser avec minutie les règles de composition et de décor de ce style dans ses proportions, ses dimensions, ses matériaux et ses détails ornementaux.

1- Modification du volume d'une construction existante

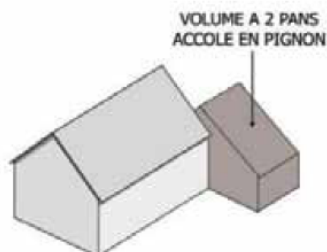
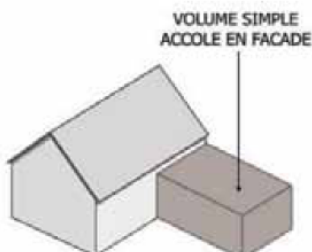
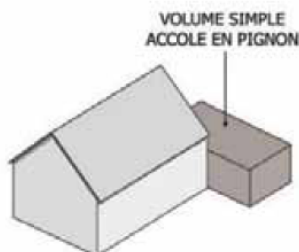
Source : Intégrer les nouvelles constructions – Guide à destination des élus et des porteurs de projet. 2010

Dessiner des volumes simples

L'architecture locale est constituée de volumes simples, additionnés les uns aux autres.

Cette simplicité d'organisation permet de distinguer facilement le volume principal et les volumes secondaires.

- ☺ Favoriser la création de volumes principaux simples et compacts afin de limiter les déperditions thermiques.
- ☺ Favoriser la création de volumes secondaires pouvant intégrer des toitures terrasses végétalisées améliorant le confort thermique et acoustique du bâtiment.



- ☹ Éviter les références aux architectures traditionnelles n'appartenant pas au territoire.
- ☹ Éviter les tourelles, les pastiches, les frontons...

Il est recommandé :

Pour la conception globale des volumes d'extension :

- de concevoir toute modification de volume d'un bâtiment existant en tenant compte de l'architecture de l'immeuble initial tant en termes de volume, que de matériaux et de teinte.
- de réaliser les constructions annexes à partir de volumes géométriques simples, d'une épaisseur peu importante, pour que les volumes des couvertures soient compatibles entre eux.

Pour les surélévations

- de veiller à la conservation des proportions d'origine entre la hauteur de façade et la toiture.

Pour les vérandas

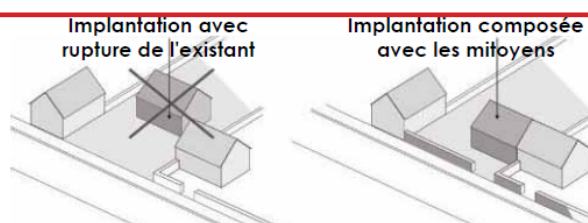
- de traiter les vérandas donnant sur la voie publique à partir de volume simple, avec la mise en oeuvre de préférence de matériaux nobles : muret bahut en maçonnerie de pierres, fers à T laqués, vitrage minéral, etc... La couleur blanche est fortement déconseillée : on utilisera plutôt des coloris moyens ou sombres traditionnellement utilisés dans les ouvrages de serrurerie : gris-vert, gris-bleu, brun, vert foncé....toujours en accord avec les teintes existantes du bâtiment.

Construction en continuité des volumes bâtis

Source : Intégrer les nouvelles constructions – Guide à destination des élus et des porteurs de projet. 2010

Tenir compte des mitoyens pour l'implantation du bâti

L'environnement proche et les constructions alentours forment un tout créant l'identité de la rue. Afin de favoriser leur intégration, positionner les constructions nouvelles dans le prolongement de l'alignement sur la rue ou marquer cette limite par une clôture adaptée.



L'extension d'un bâtiment sera considérée dans la globalité de l'ensemble architectural dans lequel elle s'inscrit. L'intégrité architecturale de l'ensemble considéré sera préservée.

L'implantation en limite parcellaire de l'extension projetée sera privilégiée.

Aucune rupture de la continuité bâtie, notamment sur la rue, ne sera causée par la création de l'extension envisagée.

Dans la mesure où la continuité bâtie sur la rue n'existe plus, les projets d'extension viseront à la reconstitution, même partielle de cette continuité interrompue.

Le volume de l'extension projetée s'inscrira dans la prolongation naturelle du volume de la construction à laquelle cette extension s'adosse.

2- Constructions nouvelles

Volumétrie de la construction principale et des constructions annexes.

Réaliser les constructions à partir de volumes bâtis de géométries simples en établissant une hiérarchie dans la dimension de ces volumes selon leur fonction : habitation principale, annexes, extensions...

Il est recommandé :

Pour la conception globale des volumes

- de limiter la largeur des volumes bâtis dans le cas de toiture à forte pente afin de limiter la hauteur de celle-ci à des proportions traditionnelles et locales.
- d'adopter pour les constructions nouvelles un plan simple, sur base rectangulaire, en conservant des proportions largeur/longueur traditionnelles, dans la limite de 9m d'épaisseur, afin de conserver une proportion traditionnelle entre la hauteur de la toiture et la hauteur de façade.
- de limiter à deux le nombre de sens de faitage,

- d'intégrer à la construction les fonctions annexes (garages), soit dans le volume principal, soit dans un volume annexe accolé. Dans ce dernier cas, le traitement architectural des façades doit permettre une lecture évidente d'une hiérarchie fonctionnelle, avec des ruptures au niveau des nus de façades et du faîtage par exemple.

Percements des façades

Il est recommandé :

- de concevoir des percements plus hauts que larges et ordonnés dans les alignements verticaux et horizontaux,
- pour les menuiseries d'utiliser le bois et d'exclure le PVC.

Enduits

Il est recommandé :

- Les enduits sur maçonneries de moellons seront de type mortier, plâtre chaux, talochés ou beurrés (moellons apparents en surépaisseur). Les ocres de teinte seront issus des productions locales.
- Les enduits sur maçonneries de parpaings ou de béton seront de type mortier plâtre chaux, ou au ciment taloché fin destiné à être peint.
- Les enduits monocouche, les revêtements plastiques épais (RPE) , les enduits à la tyrolienne seront proscrits.

Les clôtures

Il est recommandé d'exclure :

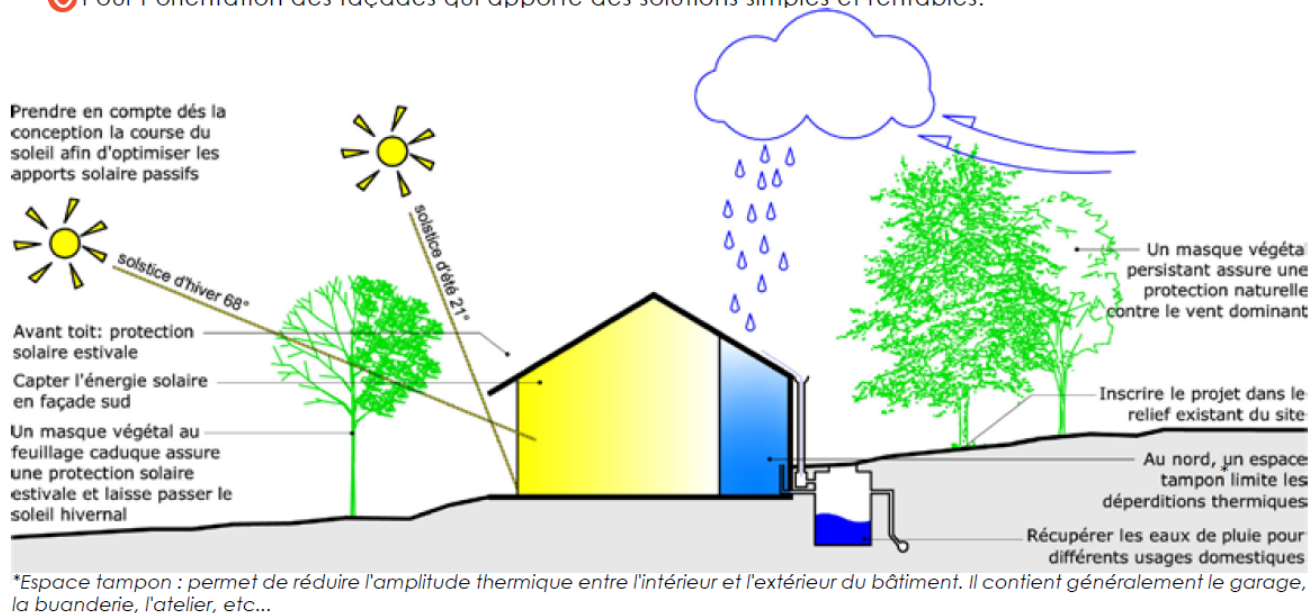
- l'emploi du PVC (par exemple : portails, portillons, barreaudage ...),
- les fausses pierres et les matériaux d'imitation en général (par exemple : faux bois ...).

II Utiliser les apports solaires gratuits

Source : Intégrer les nouvelles constructions – Guide à destination des élus et des porteurs de projet. 2010

Étudier les potentiels environnementaux et énergétiques :

- ☺ Pour profiter des apports climatiques et s'inscrire dans une architecture durable.
- ☺ Pour l'orientation des façades qui apporte des solutions simples et rentables.



Au nord localiser de préférence les espaces tampons tels que l'entrée, l'escalier, les locaux de rangement intérieurs (placard, dressing...), les locaux de rangement extérieur (bucher, abri de jardin...)... etc ...

Orienter les ouvertures du séjour, du salon, des chambres sur le jardin au sud, les apports solaire en hiver seront maximum et permettront des économies d'énergie.

La façade orientée au nord sera de préférence peu ouverte afin de limiter les déperditions.

Il est préférable d'avoir des locaux de rangements en continuité de l'habitation à la fois pour la proximité car ils contribuent à l'isolation des pièces de vie ou sinon de construire des remises ou des bâtiments annexes implantés sur les limites séparatives, ceux-ci formeront une partie de la clôture.

III Les couleurs

(Source : Etude de colorations du bâti sur le territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français (page 35 et suivantes) – janvier 2002 – Parc naturel du Gâtinais français)

En cas de réhabilitation, il est recommandé d'utiliser les accords colorés conseillés en fonction du type de bâtiments (maison rurale, maison de bourg, maison de style 19^{ème} ou début 20^{ème} siècle).

Le bâti traditionnel :

Les maisons rurales enduites à pierre vue

La plupart des constructions rurales présentent des façades aux pierres apparentes. Ainsi pour les fonds de façade, les tonalités naturelles du grès et dans une moindre mesure celles du calcaire restent la dominante.

Les enduits resteront en accord avec les nuances de ces pierres, dans les tons mastic clair plus ou moins chauds (plus ou moins ocrés).

Les huisseries (volets et fenêtres, portes et portails) seront traitées dans des tons doux déclinés selon deux axes :

En accord avec les tonalités dominantes des pierres de grès

En léger contraste de couleurs : verts pâles/gris verts et bleus doux/gris bleutés.

Les maisons de bourg enduites à pierre vue

Les tonalités naturelles du grès et dans une moindre mesure celles du calcaire restent la dominante.

Les enduits resteront en accord avec les nuances de ces pierres, dans les tons mastic clair.

Pour les huisseries, accords doux avec les pierres de grès (blancs cassés, gris chauds, tons mastic) et gamme de gris verts et gris bleutés faisant ressortir les tons chauds du grès.

Les maisons de bourg totalement enduites

Le jeu de couleur est plus fort sur ce type de constructions.

Les enduits peuvent être choisis dans une gamme plus large allant de tons beige mastic clair à des ton plus soutenus (ocres clairs et ocres rosés)

Ces enduits de fond de façade se lisent et existent dans le rapport aux autres éléments. Ainsi ils entretiennent un rapport de contraste marqué avec les bandeaux, chaînes et encadrements teintés en blanc ou blanc cassé. Les soubassements, souvent de petite taille, sont essentiellement traités comme des bandeaux, ils pourront être traités dans une tonalité plus soutenue que le fond de façade mais en accord avec celle-ci.

Les huisseries sont généralement plus colorées les bleutés et les verts seront développés, les ocres, les bruns et bruns rouges constitueront une gamme complémentaire. Les portails reprendront les tonalités des volets. Les portes pourront soit être de même couleur que les volets, soit reprendre une tonalité plus sombre. Les fenêtres pourront reprendre la tonalité des volets ou une tonalité plus claire.

Les maisons de style 19^{ème} à façade en rocaille

Les fonds de façade sont constitués le plus souvent de meulières aux tonalités soutenues brun orangé plus ou moins rosé ou grisé. Les joints sont souvent en accord de valeur avec la tonalité des meulières.

Pour les bandeaux, chaînes et encadrements, les deux cas de figure retenus sont enduits clair (blanc cassé et grège) en léger contraste avec le fond ou traitement en brique avec des joints en accord de tonalité et de valeur.

Les soubassements s'ils ne sont pas en meulière sont en enduit lissé en accord soit avec une tonalité dominante de l'ensemble du fond de façade soit avec les encadrements, bandeaux et chaînes.

Les huisseries les tonalités dominantes sont souvent soutenues et franches : les verts (foncés, chauds ou froids), les rouges sombres et rouges briques ainsi que les bruns sont fréquents. On note également des tons chamois (ocre jaune à ocre rouge) le blanc cassé reste fréquent et créent un rapport de contraste avec la façade.

Les maisons de style 19^{ème} à façade en plâtre

Ces constructions à façade enduite au plâtre présentent à la base des tonalités très claires (blanc cassé à gris très pâle) Elles sont le plus souvent badigeonnées, ces badigeons sont généralement clairs (blanc cassé, ocre clair, rosé clair) mais peuvent être également parfois soutenus (ocre jaune, ocre rosé). Les éléments de modénatures sont traités dans les tons les plus clairs (blanc et blanc cassés) afin de les mettre en valeur.

Les huisseries seront traitées dans les tonalités douces dans l'esprit des façades : gris clair et mastic, gris bleutés, ocres clairs, blancs cassés, gris verts très clairs. Les fenêtres pourront soit être accordées avec les volets, soit avec les encadrements et autres éléments de modénature.

Les maisons de style fin 19^{ème} et début 20^{ème} à nervures de brique

Ces constructions présentent des fonds de façade variés tant au niveau des matériaux que des teintes : pierres, appareillées, enduits sable et chaux, badigeon ou peinture.

Les enduits utilisés en fond de façade de ces constructions à nervures de brique veilleront à conserver le jeu de contraste entre fond et encadrement/chaînes, bandeaux corniche et en faciliter la lecture : les tons neutres (mastic plus ou moins grisé ou ocré) faciliteront la lecture des éléments dessinant la façade.

Pour les huisseries les tonalités pourront être soutenues, par exemple un vert sombre pourra s'opposer au rouge orangé des briques, un brun rouge ou un ocre pourra renforcer un encadrement en brique bicolore.

IV Les panneaux solaires

(Source : L'énergie solaire – Recommandations pour l'intégration architecturale des panneaux solaires DDE77, SDAP 77, CAUE 77, PNR du Gâtinais français, ADEME)

Les panneaux solaires doivent respecter un certain nombre de contraintes techniques (surface minium, inclinaison, orientation...) mais il est tout aussi important que ces panneaux s'inscrivent harmonieusement tant sur un bâtiment que sur les abords de ce bâtiment.

Les capteurs ou les panneaux solaires doivent être considérés comme des éléments de la composition architecturale.

Une orientation plein sud et une inclinaison entre 30° et 60° sont idéales. L'ombrage des capteurs par un autre bâtiment ou de la végétation ou un autre élément (cheminée, acrotère...) peut réduire fortement les performances de l'installation.

Recommandations

Cas des toitures à pans

- Insérer les capteurs dans l'épaisseur de la toiture.
- Maintenir une proportion satisfaisant entre la surface du pan et celle des capteurs.
- Privilégier la cohérence de forme entre le pan de toiture et les capteurs.
- Si des fenêtres de toit sont déjà présentes sur un pan, englober ces fenêtres avec les capteurs solaires de manière à ne former qu'un seul rectangle.
- Placer les capteurs dans le prolongement des ouvertures de façade, privilégier la symétrie.
- Utiliser de préférence les bâtiments annexes.

Dans les cas de constructions neuves les capteurs solaires doivent être considérés comme des éléments d'architecture à part entière constitutifs du projet.

Source : Intégrer les nouvelles constructions – Guide à destination des élus et des porteurs de projet. 2010



Intégrer les panneaux solaires

Le positionnement des panneaux solaires dépend de l'orientation du pan de toiture au sud et de la composition des façades et des toitures sur lesquelles ils s'implantent. Le choix d'un aspect mat facilite la neutralité de ce type d'équipement.

- ☺ **Regrouper** les panneaux en un seul ensemble.
- ☺ Favoriser les **formes simples** et rectangulaires.
- ☺ Favoriser l'**implantation en bas de toiture** : alignement à l'égout de rive à rive. **1**
- ☺ **Harmoniser les panneaux** au reste de la composition de la façade et des ouvertures en toiture : fenêtres de toit, rupture dans la toiture. **2**
- ☺ Favoriser l'**implantation sur des bâtiments annexes** (garage, auvent, brise soleil, cabanon de jardin...) en particulier pour la pose de panneaux photovoltaïques. **3**
- ☺ Pour les **grandes installations** (hangars...), favoriser l'implantation sur des pans entiers de toiture, en remplacement des éléments de couverture. **4**



V Les jardins familiaux

Il est recommandé :

La desserte :

Les chemins desservant les parcelles ne doivent pas être accessibles aux voitures ces dernières bénéficient d'une aire de stationnement située en entrée, le stationnement n'est pas autorisé en dehors de cette aire.

L'aire de stationnement est entourée de végétation pour soustraire à la vue les voitures qui y stationnent notamment depuis les parcelles. Les revêtements de l'aire de stationnement et des chemins sont perméables.

Les chemins doivent être constitués de matériaux poreux (stabilisé, platelage en bois, graviers...).

Les abris de jardin :

Ils servent comme abri pour les outils et le mobilier de jardin exclusivement.

Les abris de jardins ont une emprise au sol maximale de 5 m².

Les matériaux employés sont recyclables et/ou recyclés. Le bois est traité naturellement (bois imputrescible, autoclavé, lazure à l'eau...), on évitera de le peindre.

Le PVC est à exclure.

Une marge de créativité peut être laissée aux utilisateurs pour l'aménagement de l'abri de jardin.

Les clôtures :

Les clôtures sont constituées d'une haie composée d'arbustes d'essences locales ou de plantes grimpantes et d'un grillage. L'emploi du grillage galvanisé sans plastification ni peinture est recommandé.

Les clôtures peuvent être constituées de bois (piquets de châtaigner, fascines, perchis, planches brutes...sans lazure, ni peinture, on laissera le bois se patiner.

Afin de laisser passer le regard, la clôture est d'une hauteur maximum de 1 mètre.

La récupération des eaux pluviales :

La récupération des eaux pluviales est recommandée pour l'arrosage des jardins, toutefois les surfaces imperméabilisées sont réduites au minimum. Les eaux pluviales sont issues essentiellement des toitures des abris de jardins.

Produits de jardinage :

L'emploi de désherbant chimique, d'insecticide, de fongicide est à exclure sur la totalité des jardins familiaux.

Il est prévu au moins un bac collectif pour le compost, les déchets verts de chaque parcelle y sont versés. Le compost est à disposition de chacun.

VI Les plantations : les essences locales

Palette de végétaux (fournie à titre indicatif)

Cette liste d'essences s'inspire pour beaucoup de la flore forestière des boisements et des quelques haies et bosquets existants sur le territoire du Parc. Cette liste est donnée à titre indicatif et est à adapter suivant le contexte.

Le choix des végétaux doit notamment s'effectuer suivant :

- l'exposition,
- le type de sol (acidité, humidité),
- l'effet désiré (haie basse, brise-vent,...).

⌘ Les plantes suivies de ce symbole présentent un caractère de toxicité, notamment par ingestion et sont à utiliser avec précaution pour les espaces destinés aux jeunes enfants.

Liste d'essences d'arbres, à utiliser isolés ou en bande boisée

Alisier blanc (<i>Sorbus aria</i>)	Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)
Alisier torminal (<i>Sorbus torminalis</i>)	Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>)
Bouleau pubescent (<i>Betula pubescens</i> ou <i>B. alba</i>)	Merisier (<i>Prunus avium</i>)
Bouleau verruqueux (<i>Betula verrucosa</i> ou <i>B. pendula</i>)	Néflier (<i>Mespilus germanica</i>)
Cerisier à grappes (<i>Prunus padus</i>)	Noyer commun (<i>Juglans regia</i>)
Charme (<i>Carpinus betulus</i>)	Noyer noir (<i>Juglans nigra</i>)
Châtaignier (<i>Castanea sativa</i>)	Orme (<i>Ulmus resistens</i> - variété résistante à la graphiose)
Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>)	Poirier (<i>Pyrus pyraster</i> ou <i>P. communis</i>)
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)	Pommier sauvage (<i>Malus sylvestris</i> ou <i>M. communis</i>)
Chêne sessile ou rouvre (<i>Quercus petraea</i> ou <i>Q. sessiliflora</i>)	Tilleul à petites feuilles (<i>Tilia cordata</i>)
Cormier (<i>Sorbus domestica</i>)	Tremble (<i>Populus tremula</i>)
Erable plane (<i>Acer platanoïdes</i>)	Arbres fruitiers (Pommier, poirier, cerisier, prunier) de variété traditionnelle

N.B. Pour le tilleul, on évitera les variétés *Tilia tomentosa* et *Tilia x euchlora* dont le nectar serait toxique pour les abeilles.

Liste d'essences arbustives champêtres, à utiliser dans les haies en limites séparatives

Grands arbustes caducs (pouvant dépasser les 2 m à maturité en haie libre, selon les sols) :

Aubépine (<i>Crataegus monogyna</i> et <i>C. laevigata</i>)	Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)
Cerisier de Sainte-Lucie (<i>Prunus mahaleb</i>)	Saule marsault (<i>Salix caprea</i>)
Cognassier (<i>Cydonia vulgaris</i>)	Sureau (<i>Sambucus nigra</i>)
Eglantier ou Rosier des chiens (<i>Rosa canina</i>)	Viorne lantane/Viorne mancienne (<i>Viburnum lantana</i>)⌘
Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	Viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>)⌘
Noisetier (<i>Corylus avellana</i> et <i>Corylus maxima</i>)	

N.B. On veillera à respecter la réglementation vis-à-vis de la hauteur de la haie en limite de propriété.

Petits arbustes (en général inférieurs à 2 m à maturité) :

Amélanchier (<i>Amelanchier ovalis</i>)	Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)
Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>)⌘	Fusain d'Europe (<i>Euonymus europaeus</i>)⌘
Camérisier à balais (<i>Lonicera xylosteum</i>)⌘	Genêt (<i>Cytisus scoparius</i>)⌘
Cassis (<i>Ribes nigrum</i>)	Groseillier à maquereau (<i>Ribes uva-crispa</i>)
Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>)	Nerprun purgatif (<i>Rhamnus catharticus</i>)⌘

Persistants et semi-persistants

Buis (<i>Buxus sempervirens</i>)Ж	Troène commun (<i>Ligustrum vulgare</i> , semi-persistant)Ж
Charmille (<i>Carpinus betulus</i> , essence marcescente qui conserve ses feuilles une partie de l'hiver)	Genévrier commun (<i>Juniperus communis</i>) - à utiliser en nombre limité dans une haie libre
Houx (<i>Ilex aquifolium</i>)Ж, espèce de mi-ombre	
Nerprun alaterne (<i>Rhamnus alaternus</i>)	

Liste de plantes grimpantes

Chèvrefeuille (<i>Lonicera periclymenum</i> , <i>L. henryi</i> - variété semi-persistante-, <i>L. japonica</i> 'halliana' - variété persistante)Ж	Hortensia grimpant (<i>Hydrangea petiolaris</i>)
Clématite (<i>Clematis</i>)Ж	Houblon (<i>Humulus lupulus</i>)
Glycine (<i>Wisteria sinensis</i>)Ж	Lierre commun (<i>Hedera helix</i>)Ж
	Rosiers grimpants
	Vignes (<i>Vitis vinifera</i>)

Liste d'arbres et arbustes de zones humides

Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)	Saule blanc (<i>Salix alba</i>)
Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)	Saule cendré (<i>Salix cinerea</i>)
Saule marsault (<i>Salix caprea</i>)	Tremble (<i>Populus tremula</i>)
Saule des vanniers ou osier commun (<i>Salix viminalis</i>)	

Liste de végétaux aquatiques

Acore (<i>Acorus gramineus</i> , <i>Acorus calamus</i>)	Menthe aquatique (<i>Mentha aquatica</i>)
Baldingère (<i>Phalaris arundinacea</i>)	Populage des marais (<i>Caltha palustris</i>)
Iris (<i>Iris pseudacorus</i>)	Reine des Prés (<i>Filipendula ulmaria</i>)
Jonc (<i>Juncus effusus</i> , <i>J. ensifolius</i> ou <i>Scirpus lacustris</i>)	Roseau commun (<i>Phragmites communis</i>)
Laïche des rives (<i>Carex riparia</i>)	Sagittaire (<i>Sagittaria latifolia</i>)
Lycopée d'Europe (<i>Lycopus europaeus</i>)	Salicaire (<i>Lythrum salicaria</i>)

Exemples de composition végétale

Ces exemples ne sont pas exhaustifs et sont donnés à titre indicatif ; la nature du sol peut être déterminée à partir de l'observation du sol et de la végétation déjà présente.

Bande boisée pour un sol acide, pauvre et à tendance séchante, en situation ensoleillée à mi-ensoleillée

Chêne sessile ou rouvre (<i>Quercus petraea</i>)	Aubépine (<i>Crataegus monogyna</i>)
Châtaignier (<i>Castanea sativa</i>)	Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)
Bouleau verruqueux (<i>Betula verrucosa</i> ou <i>B. pendula</i>)	Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>)
Merisier de sol acide (<i>Prunus avium</i>)	Genêt (<i>Cytisus scoparius</i>)

Haie champêtre pour un sol neutre et frais, en situation ensoleillée à mi-ensoleillée

Néflier (<i>Mespilus germanica</i>)	Charmille (<i>Carpinus betulus</i>)
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)	Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)
Saule marsault (<i>Salix caprea</i>)	Fusain d'Europe (<i>Euonymus europaeus</i>)
Troène commun (<i>Ligustrum vulgare</i>)	Viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>)

Haie champêtre pour un sol calcaire et superficiel, en situation ensoleillée à mi-ensoleillée

Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>)	Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>)
Amélanchier (<i>Amelanchier ovalis</i>)	Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)
Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>)	Lilas (<i>Syringa vulgaris</i>)
Nerprun alaterne (<i>Rhamnus alaternus</i>)	Merisier de sol calcaire (<i>Prunus avium</i>)

Principes de composition

Alterner les essences ci-dessus afin d'éviter les plantations monotones et monospécifiques : nombre à adapter suivant le linéaire concerné - plus le linéaire est important, plus on pourra utiliser d'essences différentes. Par exemple, pour 12 mètres linéaire, on pourra utiliser 3 à 4 espèces, en alternance ou groupées par trois.

Le registre des essences proposées est champêtre, il faudra donc éviter les feuillages panachés et les variétés trop sophistiquées.

Afin de limiter l'entretien, il est conseillé de mettre en place un paillage naturel (broyat de branches, paille) au pied des végétaux, pour limiter la repousse des mauvaises herbes et limiter l'évaporation. Soulignons que la conduite en haies libres pour les arbustes, avec des végétaux variés, nécessite moins d'entretien, favorise la biodiversité, renforce la résistance des plants (au contraire d'une haie monospécifique), et donne un caractère plus "naturel".

Cette liste peut être complétée de quelques essences plus ornementales à utiliser dans l'espace clos du jardin ou dans la haie de manière plus modérée :

Abélia (<i>Abelia x grandiflora</i>)	Lilas (<i>Syringa vulgaris</i>)
Argousier (<i>Hippophae rhamnoides</i>)	Osmanthe (<i>Osmanthus heterophyllus</i>)
Cytise (<i>Laburnum anagyroides</i>)Ж	Potentille (<i>Potentilla fruticosa</i>)
Deutzia (<i>Deutzia</i>)	Seringat (<i>Philadelphus</i>)
Escallonia (<i>Escallonia</i>)	Spirée (<i>Spiraea arguta, thunbergii, x vanhouttei</i>)
Groseillier à fleurs (<i>Ribes sanguineum</i>)	Symphorine (<i>Symphoricarpos albus</i>)
Laurier-tin (<i>Viburnum tinus</i>)Ж	

Afin de procéder à la sélection des végétaux adaptés à votre projet, l'équipe du Parc du Gâtinais français (et plus particulièrement le chargé de mission paysage) reste à votre disposition pour des conseils adaptés.

Plantes déconseillées car banalisantes

Ces plantes sont déconseillées car elles ne sont pas originaires de la région et ont une tendance à uniformiser les paysages. Souvent plantées en haies monospécifiques, et comparées à du "béton vert", elles ne présentent que peu d'intérêt au niveau écologique et sont très fragiles aux attaques parasitaires.

Bambou	Laurier du Portugal (<i>Prunus lusitanica</i>)
Cyprès de Leyland (<i>Cupressocyparis leylandii</i>)	Thuya (<i>Thuja</i>)
Eucalyptus (<i>Eucalyptus</i>)	Végétaux à feuillage pourpre (Prunier et noisetier pourpres notamment)
Faux Cyprès (<i>Chamaecyparis</i>)	
Laurier palme ou cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	

Plantes proscrites car invasives

Ces plantes sont proscrites car elles ont tendance à se propager facilement (alors qu'elles ne sont pas originaires de la région), pour prendre la place d'espèces locales, et diminuent ainsi la biodiversité. Certaines espèces comme la Renouée du Japon ou le Raisin d'Amérique présentent un caractère éminemment invasif et bouleversent l'écosystème ; elles posent de réels problèmes sur le territoire du Parc du Gâtinais français aujourd'hui.

Les plantes déjà présentes et invasives sur le territoire du Parc du Gâtinais français sont indiquées en gras.

Arborée ou arbustive

Ailante ou Faux-verniss du Japon (*Ailanthus altissima*)

Araujia (*Araujia sericifera*)

Arbre aux papillons (*Buddleia davidii*)

Aristolochie toujours verte (*Aristolochia sempervirens*)

Bambous (*Phyllostachis*)

Cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*)

Cerisier tardif (*Prunus serotina*)

Chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*)

Cyprès de Lambert (*Cupressus macrocarpa*)

Erbable negundo (*Acer negundo*)

Faux indigo (*Amorpha fruticosa*)

Figuier de Barbarie (*Opuntia ficus-indica*)

Fusain du Japon (*Euonymus japonicus*)

Genêt blanc (*Cytisus multiflorus*)

Genêt strié (*Cytisus striatus*)

Hakea (*Hakea sericea*)

Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*)

Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*)

Mimosa (*Acacia dealbata, A. longifolia, A. saligna et A. retinodes*)

Mûrier blanc (*Morus alba*)

Oponce monacanthé (*Opuntia monacantha*)

Pittosporum du Japon (*Pittosporum tobira*)

Pyracantha coccinea (*Pyracantha coccinea*)
Rhododendron pontique (*Rhododendron ponticum*)
Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
Séneçon en arbre (*Baccharis halimifolia*)
Sumac de Virginie (*Rhus typhina*)
Troène à feuilles brillantes (*Ligustrum lucidum*)
Vigne-vierge (*Parthenocissus quinquefolia*, *P. inserta*)
Yucca (*Yucca filamentosa*)

Aquatique

Azolla fausse-fougère (*Azolla filliculoides*)
Elodée du Canada (*Elodea canadensis*)
Elodée à feuilles étroites (*Elodea nuttallii*)
Grande Elodée (*Lagarosiphon major*)
Jacinthe d'eau (*Eichornia crassipes*)
Jonc grêle (*Juncus tenuis*)
Jussie (*Ludwigia grandiflora* et *L. peploides*)
Luzerne arborescente (*Medicago arborea*)
Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)
Papyrus (*Cyperus eragrostis* et *C. difformis*)
Petite lentille d'eau (*Lemna minutii* et *L. turionifera*)

Vivace, herbacée

Alysson blanc (*Berteroa incana*)
Amarante réfléchie (*Amaranthus retroflexus*)
Ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)
Ambrosie tenuifolia (*Ambrosia tenuifolia*)
Andryale à feuilles entières (*Andryala integrifolia*)
Armoise annuelle (*Artemisia annua*)
Armoise des Frères Verlot (*Artemisia verlotiorum*)
Asperge à feuille de myrte (*Elide asparagoides*)
Asters américains (*Aster lanceolatus*, *A. novi-belgii*, *A. squamatus*, *A. x salignus*)
Atriplex sagittata (*Atriplex sagittata*)
Balsamines / Impatiens (*Impatiens glandulifera*, *I. parviflora*, *I. balfouri*, *I. capensis*)
Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
Bident (*Bidens frondosa* et *B. connata*)
Bourreau des arbres (*Periploca graeca*)
Brome purgatif (*Bromus catharticus*)
Bunias d'Orient (*Bunias orientalis*)
Canne à sucre (*Saccharum spontaneum*)
Carpobrotus / Doigts de Sorcière (*Carpobrotus acinaciformis* et *C. edulis*)
Cenchrus douteux (*Cenchrus incertus*)
Chou de Tournefort (*Brassica tournefortii*)
Claytonia perfoliata (*Claytonia perfoliata*)
Consoude hérissée ou rude (*Symphytum asperum*)
Cotula (*Cotula coronopifolia*)
Crepis bursifolia (*Crepis bursifolia*)
Dichantheum acuminatum (*Dichantheum acuminatum*)
Egeria (*Egeria densa*)

Epazote ou Fausse Ambrosie (*Chenopodium ambrosioides*)
Epilobe cilié (*Epilobium ciliatum*)
Epinard de Nouvelle-Zélande (*Tetragonia tetragonioides*)
Euphorbe à feuilles tachées (*Euphorbia maculata*)
Faux cotonnier (*Gomphocarpus fruticosus*)
Ficoïde à feuilles en cœur (*Aptenia cordifolia*)
Fraisier d'Inde (*Duchesnea indica*)
Freesia (*Freesia corymbosa*)
Galinsoga (*Galinsoga parviflora*, *G. quadriradiata*)
Gazania (*Gazania rigens*)
Hélianthe laetiflorus (*Helianthus x laetiflorus*)
Herbe aux écouvillons (*Pennisetum villosum*)
Lilas d'Espagne (*Galega officinalis*)
Lindernia dubia (*Lindernia dubia*)
Lyciet commun (*Lycium barbarum*)
Mélilot blanc (*Melilotus albus*)
Misère (*Tradescantia fluminensis*)
Muguet des pampas (*Salpichroa organifolia*)
Nothoscordum borbonicum (*Nothoscordum borbonicum*)
Onagre (*Oenothera biennis*, *O. longiflora*, *O. striata*)
Oseille à oreillettes (*Rumex thyrsiflorus*)
Oxalide droit (*Oxalis fontana*)
Oxalis des Bermudes (*Oxalis pes-caprae*)
Orpin de Helms (*Crassula helmsii*)
Orpin bâtard (*Sedum spirium*)
Paspale (*Paspalum dilatatum*, *P. distichum*)
Patience à crêtes (*Rumex cristatus*)
Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*)
Renouée du Japon (*Reynoutria japonica* ou *Polygonum cuspidatum*)
Renouée de Sakhaline (*Reynoutria sachalinensis*)
Renouée hybride (*Reynoutria x bohémica*)
Rumex cuneifolius (*Rumex cuneifolius*)
Sélaginelle de Krauss (*Selaginella kraussiana*)
Senecio (*Senecio angulatus*, *S. deltoideus*)
Séneçon sud-africain (*Senecio inaequidens*)
Setaria parviflora (*Setaria parviflora*)
Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)
Solidage glabre (*Solidago gigantea*)
Spartine anglaise (*Spartina anglica*)
Sporobole (*Sporobolus indicus*, *S. neglectus*, *S. vaginiflorus*)
Stramoine / herbe à la taupe (*Datura stramonium*)
Sicyos anguleux (*Sicyos angulata*)
Solanum chenopodioides (*Solanum chenopodioides*)
Topinambour (*Helianthus tuberosus*)
Vergerette (*Conyza bonariensis*, *C. canadensis*, *C. floribunda*, *C. sumatrensis* et *Erigeron annuus*)
Véronique de Perse (*Veronica persica*)
Véronique voyageuse (*Veronica peregrina*)
Xanthium strumarium (*Xanthium strumarium*)

Sources : Natureparif, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, Parc naturel régional du Gâtinais français

VII Les berges de la Juine

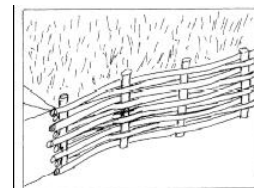
Source :Atlas communal

Sur la commune, la quasi totalité des berges sont privées. Celles-ci correspondent soit à des fonds de jardins, soit à des espaces appartenant à de grandes propriétés. Si ces espaces présentent un fort potentiel paysager pour les particuliers, le caractère naturel des lieux est parfois interféré par l'artificialité des aménagements réalisés (cabanon, plantation exotique). Par ailleurs, le manque de gestion de certains secteurs les rend impénétrables, certaines noues et canaux de drainage sont obturés par la végétation.

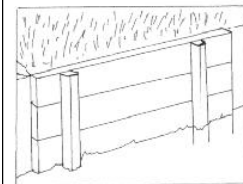
Protéger et restaurer des berges

- Préférer le tunage et fascinage (protection des berges avec des pieux en bois imputrescibles en robinier, châtaignier ou chêne) qui permettent l'obtention d'habitats intéressants pour la faune aquatique (création de nombreux abris),
- Végétaliser les berges avec des espèces à chevelu racinaire dense (ex : aulne, saule, frêne, ...),
- Couper les sujets en bordure de rive lorsqu'il y a risque de détérioration des berges et d'accumulation de débris,
- Remblayer et renforcer les berges grâce aux produits de curage,
- Eliminer les vases par curage, avec des techniques non traumatisantes pour le milieu (curage à la suceuse),
- Contrôler la végétation aquatique par le faucardage (recépage et enlèvement des broussailles et arbustes faisant saillie sur les berges). Le faucardage doit être effectué d'aval en amont et en premier lieu dans les biefs. D'où la nécessité d'une concertation avec l'ensemble des communes de la Juine,
- Soutenir les actions de restauration et de réhabilitation des milieux humides, en particulier, la communication entre les anciennes noues et fossés, les zones d'eaux stagnantes et le cours principal de la rivière,
- Limiter les pompages en été qui peuvent modifier le niveau de débit d'étiage,
- Contrôler les rejets au niveau des zones urbaines.

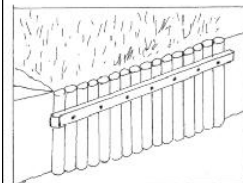
Au même titre que les zones inondables, les zones humides doivent rester inconstructibles et ne peuvent être remblayées.



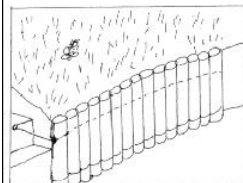
▲ Fascinage.



▲ Palplanchage.



▲ Tunage en berge droite.



▲ Tunage en berge courbe.